

Maromme, le 20/10/2023

**Valérie FIEFFE**

Inspectrice de l'Éducation nationale  
Chargée de la mission Éducation Prioritaire  
à

Mesdames les directrices, Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames, Messieurs les professeurs des écoles  
Mesdames, Messieurs les membres du Pôle Ressource

Cette note est téléchargeable sur notre  
site  
internet.

Le directeur d'école veillera à ce que  
chaque  
enseignant sous sa responsabilité (dont  
membres des RASED, brigades, ZIL...) ait  
connaissance des notes de services mises en  
ligne sen cours d'année, notamment en les présentant lors des  
conseils des maîtres.



**NOTE de circonscription N°6**  
Octobre 2023

**Pôle ressource de circonscription : synthèse  
premières et secondes réunions**

Les premières réunions du pôle ressource de la circonscription ont eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre et le 17 octobre 2023.

Comme précisé dans la note n°1, nous accueillons une nouvelle psychologue de l'éducation nationale, Madame FORTRY. La circonscription compte 6 postes de Maître Spécialisé : Un poste de maître spécialisé est vacant, un maître spécialisé exerce à 75 %. Au regard de ces nouvelles données, et afin de ne laisser aucune école sans possibilité de profiter de l'expertise d'un Maître spécialisé nous remettons en place l'organisation retenue l'an dernier (cf Annexe tableau des répartitions).

Pour la période 1, les priorités établies étaient identiques à celle de l'an dernier et vous ont été présentées par les membres du RASED rattachés à vos secteurs :

- **Aide à la passation et à l'analyse des évaluations CP et CE1** : 1<sup>ère</sup> priorité aux écoles hors REP avec les maîtres spécialisés et les CPC. 2<sup>nd</sup> priorité pour les écoles en REP qui peuvent également être accompagnées par les coordonnatrices de réseaux. L'organisation est définie avec le directeur et les enseignants de la classe.

- **Suivi des enfants qui ont été présentés à la commission parcours** et des situations élèves complexes et connues en lien avec les enseignants référents.

- **Observation dans le cadre de temps de co-intervention** dans les classes pour de nouvelles situations présentées lors des réunions avec le RASED, définition de l'intervention à mener sur l'école.

- **Rappel et présentation en réunion des maîtres** du travail mené sur différents types de documents pour établir un PPRE simple et concis pour associer l'élève. Le maître spécialisé peut aider à la formalisation du PPRE et donner des pistes de modalités de mise en œuvre

=> lien : <https://circ-maromme.spip.ac-rouen.fr/spip.php?article102>

=> N'hésitez pas à nous faire parvenir vos nouvelles propositions de PPRE « en escaliers ».

- **Accompagnement des équipes** pour la gestion de l'hétérogénéité des élèves. Comment prendre en compte la difficulté scolaire au sein de la classe / au sein de l'école ? Aménagements, adaptations, travail avec les familles, APC, PPRE, décloisonnements, etc.

**La période 1 a permis de poser les diagnostics précis des besoins, ils ont été présentés lors de la réunion du 17 octobre et ont servi pour établir les priorités de la période 2 :**

- Réponse de première ligne aux difficultés persistantes d'élèves :
  - Observation en classe et conseils. Ce premier temps d'accompagnement est indispensable avant toute saisine auprès de l'enseignant TSA ou TND (Troubles neuro développement).
  - Co-intervention dans la classe : aider et outiller élèves et enseignant
  - Lecture et compréhension : une priorité.
    - CE2
    - CM1, suite aux évaluations, les élèves en difficultés sur ces compétences doivent bénéficier d'un suivi personnalisé, voire individualisé dans des groupes de besoins.
- Afin de permettre une aide efficace pour l'élève : mettre en place une intervention massée sur une période, un groupe identifié, avec des objectifs précis ;
- Priorités aux classes non-dédoublées en ce 1<sup>er</sup> trimestre ;
- Priorités aux écoles hors rep avec des difficultés socio-culturelles identifiées (IPS bas).

Les maîtres spécialisés vous apporteront de plus amples renseignements. Ils communiqueront leur emploi du temps de la période 2 une fois finalisé et validé dans la semaine de reprise.

Le pôle ressource de la circonscription se réunit tous les mardis qui précèdent les vacances scolaires :

**Les 17 octobre / 19 décembre / 20 février / 16 avril (commission parcours) / 4 juin**

Lors de ces temps : les demandes d'aides, de besoins spécifiques sont étudiées et doivent donc parvenir avant au binôme responsable de votre école.

Une concertation en équipe pédagogique est à mener avant les échanges avec les membres du RASED pour étudier le nombre et les profils des élèves présentés. Les fiches de demandes d'aides sont à compléter. Le directeur proposera une synthèse des situations. Des rencontres avec les enseignants seront proposées en complément en fonction des profils des élèves et des modalités organisationnelles propres à chaque école.

- **Passage anticipé** : Au regard des situations rencontrées l'an passé, nous vous rappelons de la nécessité d'une concertation préalable avec les membres du RASED, et en particulier les psychologues de l'Education Nationale. Cet échange doit avoir lieu avant la réunion avec les familles.
- **Demandes d'orientation en EGPA** : elles sont à travailler dès le CM1 avec les familles dans le cadre de vos rencontres sur le parcours scolaire d'un élève.  
La note hebdo du 14 septembre 2023 précise les procédures de pré-orientation et d'orientation vers les EGPA. Il convient de :
  - s'assurer de la non opposition des parents (fiche d'accord pour une proposition d'orientation vers l'enseignement adapté) ;
  - demander aux familles de contacter la psychologue de l'Education Nationale pour qu'elle puisse établir son calendrier de rencontres dans les temps ;
  - prévenir le maître spécialisé pour qu'il programme les évaluations spécifiques, ait le temps de corriger et d'établir une synthèse.

Orientation EGPA, rappel des dates impératives de transmission à la circonscription :

- **Vendredi 10 novembre** : la liste des enfants de CM2 proposés vers ce type d'orientation  
- **Jedi 14 décembre** : les dossiers complets de chaque élève. Le directeur sera attentif à la constitution de chaque dossier : les documents obligatoires (sans lesquels le dossier ne sera pas étudié) et tout document complémentaire permettant de bien étayer la demande et faire comprendre la situation de l'élève.

- **Question concernant les difficultés de langage à la maternelle** : La première réponse doit être en classe ou plus largement pensée au sein de l'école (échanges de service en début d'après-midi, organisation de groupe de besoins, un projet ciblé en APC ou dans le cadre du PRE ...). Dans cette réflexion, il est possible de faire appel aux CPC. La mission maternelle 76 propose des outils intéressants que vous pouvez retrouver à l'adresse suivante : <https://prim76.ac-normandie.fr/maternelle>

Soyez assurés que le pôle ressource continue à réfléchir à une évolution possible de fonctionnement afin de mieux répondre aux besoins de plus en plus nombreux des élèves et des équipes.

Dans cette dynamique, un nouveau membre a rejoint le pôle ressource de circonscription, il s'agit de M. Cocagne, coordonnateur de l'ULIS de l'école Méret. En fonction des besoins, il intervient dans le cadre de difficultés de gestion de comportement pour une aide à la mise en place d'un programme personnalisé.

Par ailleurs, nous continuons à travailler avec les équipes d'aides des communes pour une action croisée plus efficiente (PRE, CLA, Soutien à la parentalité, etc.).

Il appartient au directeur d'avoir une vision globale des aides proposées ou possibles sur chaque école, chaque territoire, afin de mieux les prioriser et les coordonner. Willy Decamps est en train de concevoir un outil facilitateur offrant une vision synthétique.

*Rappel : Aucune école ne doit se sentir seule ou isolée. Le RASED ainsi que l'équipe de circonscription est à votre écoute. Afin de conserver souplesse et réactivité, l'IEN pourra réunir dans une forme plus réduite un groupe de professionnels afin de répondre aux sollicitations du terrain.*

Je vous remercie de votre engagement en équipe au profit de la réussite de tous les élèves. N'hésitez pas à contacter le pôle ressource pour toute question complémentaire.

L'Inspectrice de l'Éducation Nationale,  
Valérie Fieffé,